

## Assistant bureau d'études (H/F)

49260 Montreuil-Bellay [Accéder à l'annonce en ligne](#)

🏢 CDI

🕒 Temps plein

📅 29/01/2024

♿ Ouvert aux personnes en situation de handicap

### 🏢 L'entreprise

Dans le cadre de sa politique diversifiée, ACTUAL étudie, à compétences égales, toutes candidatures dont celles de personnes en situation de handicap.

Devenir salarié intérimaire ACTUAL c'est pouvoir bénéficier de nombreux avantages :  
Chèque de parrainage, comité d'entreprise, mutuelle intérimaire, Livret ACTUAL rémunéré à 12% à l'année

Actual vous accompagne dans votre recherche d'emploi et ensemble construisons votre travail.

### 📁 Le poste

Missions

Au sein d'une équipe, vous serez rattaché au Directeur R&D.

Vous assurerez le relais des équipes du bureau d'études sur le terrain et vous veillerez à la réalisation

opérationnelle de toutes les tâches menant à la réalisation des projets :

Aide à la rédaction du cahier des charges.

Se charge du suivi et de la mise à jour des plannings.

Opère la liaison entre les équipes techniques et le chef de projet.

Opère la liaison entre le chef de projet et les différents prestataires de la société.

Remonte les difficultés du terrain pour adapter la stratégie.

### 👤 Le profil recherché

Profil et compétences requises

De formation BAC+2 minimum, vous avez une expérience sur un poste similaire idéalement dans le milieu industriel.

Vous avez des connaissances techniques : usinage, assemblage... (lecture de plans).

Vous avez une excellente capacité de communication orale et écrite.

Vous avez des aptitudes avérées dans l'organisation et la gestion de temps (diagramme de GANTT).

Vous avez de très bonnes capacités d'analyse et de résolution des problèmes.

Conditions de travail

CDI à temps plein.

Rémunération à définir en fonction du profil.

Horaires de journée : flexibles entre 8 heures et 17 heures du lundi au vendredi + acquisition de RTT

Télétravail possible une fois par semaine

Autres avantages :

o Titres restaurant pris en charge par l'employeur à hauteur de 60% ;

o Indemnité transport ;

o Mutuelle prise en charge par l'employeur à hauteur de 70 % ;

o Intéressement ;

o Avantages du CSE